

NATIONAL 2 JEUNES - Groupes 1 et 2 2ème TOUR DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL JEUNES

Convocation

DATES : samedi 20 et dimanche 21 Novembre 2021

LIEU : DRAVEIL (91)

Gymnase Laurent Alborghetti sur 16 tables
53, rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL

Tél : 01 69 40 48 05

Site Internet: <https://draveiltt.fr/>

Pour les catégories: CADETTES, MINIMES G. et F. et BENJAMINS et BENJAMINES

LIEU : CORBEIL ESSONNES (91)

Gymnase de la Nacelle sur 12 tables
rue de la Nacelle 91100 CORBEIL ESSONNES

Tél : 01 64 96 55 69

Site Internet: <http://corbeiltennisdetable.free.fr/>

Pour les catégories: JUNIORS G. et F. et CADETS

Attention 2 lieux

HORAIRES

Début du pointage

Samedi

à partir de 09h30 (toutes catégories)
jusqu'à 10h15 (JG,CG,MG,BG,JF et CF)
et jusqu'à 13h45 (MF et BF),

Dimanche

toutes les catégories

Début des épreuves

10h30 sauf pour les BF et MF (14h00)

09h00

Fin des épreuves

vers 20h00

vers 16h30

Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches (en 11 points)

Responsable Sportif / groupes 1+2 jeunes

Mr Gérard VINCENDON-DUC

3, allée du Cerisier

53940 LE GENEST ST ISLE

Tél. (D) : 02 43 69 09 26

Tél. (P) : 06 16 96 27 42

Courriel : gerardvincendonduc@orange.fr

Juge-arbitre à Draveil

Mr Robert MEBARKI

Tél. mobile : 06 58 70 53 67

Courriel : robert.mebarki@gmail.com

Spidman à Draveil

Mr Arnaud PIRIOU

Courriel : piriou.arnaud@gmail.com

Responsable Organisation à Draveil

Mr Gilles JAUBARD

Tél. mobile : 06 60 43 10 69

Courriel : gilles.jaubard@icloud.com

Responsable Organisation à Corbeil Essonnes

Mr Bruno CHAMONT

Tél. mobile : 06 45 76 22 39

Courriel : bruno.chamont@wanadoo.fr

Juge-arbitre à Corbeil Essonnes

Mme Aurélie PAINEAU

Tél. mobile : 06 84 35 58 44

Courriel : paineau.aurelie@wanadoo.fr

Spidman à Corbeil Essonnes

Mr Nicolas PHILIPP

Courriel : nicolas.philipp@hotmail.com

CONDITIONS MATERIELLES

Tables " bleues "

Balles "*Nittaku Premium 40+ *** blanches*"

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour toute personne d'au moins 12 ans et 2 mois
aussi bien joueurs, arbitres, conseillers, accompagnants que spectateurs**

Prendre note des Infos Diverses (onglet "Règlement", onglet "Lieux" et onglets "HG")

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2021-2022

Organisation 2ème tour du 20 et 21 Novembre 2021 INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence : Gérard VINCENDON-DUC tel 02 43 69 09 26 ou 06 16 96 27 42

Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 16 novembre 2021 à 23h59

Nombre de montées de notre Groupe 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Groupe 1+2
Seniors Messieurs et Dames	3 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	3 premiers en N1 Juniors ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	3 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

Nombre de montées de notre Groupe 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après le dernier tour :

Catégories	Groupe 1+2
Seniors Messieurs et Dames	2 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Seniors Dames	3	2	1	1
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	2	2	1	1

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après le dernier tour :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Seniors Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après le dernier tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

• Si la mention « **en règle avec la certification médicale** » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

• Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

• **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);

- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>

- Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et IOS)

(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2020).

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence pomotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation (application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2020).

ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée." (application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif 2020).